



## Baisse taux horaire

-----  
Par asd

Bonjour,

Mon mari est cadre depuis 21 ans dans une entreprise

Il a un salaire forfaitaire brut de 6.700 ? (pour 151,67 ce qui d'après mes calculs fait un taux horaire de 44,17 ?) + des RTT

La société a décidé de "racheter les RTT en passant à 173,33 heures et lui a fait signer un avenant indiquant salaire brut de 7.000,00 ? pour 173,33 heures

Il vient de recevoir sa fiche de paie et c'est indiqué :

. Salaire de base 151,67 heures taux 39,16 ? à payer 5.939,69 ?

. Complément heures supplémentaires 125% : 21,66 heures taux 48,98? à payer 1060,31 ?

Il a donc baisser le taux horaire en a t'il le droit ?

Vous remerciant par avance de votre réponse

Cordialement